

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Nos projets éoliens s'accompagnent de mesures en faveur de la biodiversité et du cadre de vie des habitants, au bénéfice des communes et des riverains.



Ces mesures visent à accompagner l'insertion du projet dans le territoire.

Elles se déclinent en plusieurs catégories de mesures :

- protection de la biodiversité ;
- aménagement et infrastructure dans la commune ;
- transition écologique du territoire ;
- soutien du territoire dans son adaptation au changement climatique ;
- sensibilisation du public à la protection de l'environnement.

Les mesures font partie intégrante du projet et sont à ce titre décrites dans l'étude d'impact. Cette dernière vaut engagement dès lors que le préfet signe l'autorisation. L'étude constitue ainsi une garantie pour les riverains sur la mise en œuvre des mesures retenues à la construction du parc éolien.

Afin de s'assurer que les mesures puissent être mises en œuvre, celles-ci doivent être :

- décrites précisément dans l'étude d'impact ;
- localisées ;
- inscrites dans le temps ;
- faisables.



Grâce aux mesures d'accompagnement liées à la biodiversité, le projet éolien devient synonyme de gain net de biodiversité

Lampadaire solaire

Chèque énergie

Valorisation paysagère

Aire de convivialité

Bornes de recharge

Efficacité énergétique

Mesures envisagées sur Achery

Amélioration du cadre de vie dans le secteur de l'église

Cette mesure, réfléchiée en collaboration avec les bureaux d'études, aurait pour ambition d'améliorer le cadre paysager et environnemental autour de l'église d'Achery.

Cette mesure, réfléchiée en collaboration avec les bureaux d'études, aurait pour ambition d'améliorer le cadre paysager et environnemental autour de l'église d'Achery. Cela comprendrait le réaménagement de l'aire de jeux pour enfants, l'enfouissement des lignes électriques, ainsi que la mise en place d'initiatives en faveur de la biodiversité (plantation de haies et jachères fleuries, installation d'un rucher pédagogique) et du patrimoine avec le réaménagement de la toiture de l'église. L'objectif serait d'encourager la réappropriation du village par ses habitants, en favorisant la biodiversité et en dynamisant la vie locale, tout en atténuant l'impact visuel du projet éolien.

Cette mesure permettrait la réfection de certains trottoirs et faciliterait l'inclusion des PMR dans les déplacements communaux. Actuellement, les trottoirs sont abîmés, étroits ou gravillonnés, rendant leur utilisation compliquée pour les personnes rencontrant des difficultés à se déplacer. Des travaux de voirie et la réfection des trottoirs pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et améliorer la sécurité des piétons seraient donc possibles.

Mesures envisagées sur Mayot

Restauration écologique et création d'un lieu de vie autour de la mare communale de Mayot

Cette seconde mesure vise à restaurer écologiquement la mare communale et à aménager ses abords en un espace de rencontre intergénérationnel. Il améliorera le cadre de vie, favorisera la convivialité et renforcera la biodiversité. Ce lieu comblera l'absence de salle polyvalente et dynamisera la vie locale.

Limitation du ruissellement

Les membres du COPIL habitant la commune de Mayot nous ont fait remonter unanimement cette problématique. Cette mesure consistera à lutter contre l'érosion et le ruissellement après de fortes pluies. Il vise à améliorer le cadre de vie, protéger les sols et limiter les écoulements d'eau vers la rue principale.

